

France-Paris: Musical instruments

OJ S 72/2014 11/04/2014

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Philharmonie de Paris

Postal address: 211 avenue Jean Jaurès

Town: Paris

Postal code: 75019

Country: France

For the attention of: Monsieur Patrice Januel, directeur général

E-mail: service.marches@philharmoniedeparis.fr

Telephone: +33 140406700

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.philharmoniedeparis.fr>

Address of the buyer profile: <http://marches.philharmoniedeparis.net>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Maître Simonin

Postal address: 54 rue Taitbout

Town: Paris

Postal code: 75009

Country: France

For the attention of: Philharmonie de Paris – service marchés

Telephone: +33 148789696

Fax: +33 148783236

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Culture: création et gestion d'une salle de concert

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Acquisition d'instruments de musique pour le pôle pédagogique de la philharmonie de Paris.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Philharmonie de Paris

Parc de La Villette.

NUTS code FR101 Paris

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La philharmonie de Paris, institution portée par l'État et la Ville de Paris, avec le soutien de la région Ile-de-France, a entrepris la construction, dans le parc de la Villette, d'un grand équipement musical centré sur une salle de concert de 2 400 places environ et un pôle éducatif destiné à la sensibilisation de larges publics. A cette fin, un concours international a été organisé en 2007, à l'issue duquel les Ateliers Jean Nouvel ont été choisis comme maître d'œuvre du projet.

Situé à l'entrée nord-est de la capitale dans un quartier en mutation, inscrit dans un parc à vocation culturelle et visible depuis la périphérie de Paris, cet équipement sera servi par une architecture innovante.

De même, l'acoustique de la salle de concert répondra aux normes internationales les plus exigeantes. Pour la concevoir, Jean Nouvel s'est associé à Harold Marshall et est conseillé par Yasuhisa Toyota. Le modèle se démarquera des dispositions strictement frontales (dénommées «boîtes à chaussures») et privilégiera un enveloppement de la scène par le public afin de renforcer le sentiment d'intimité entre les interprètes et leur auditoire.

Principalement consacrée à l'accueil de grandes formations symphoniques – dont l'Orchestre de Paris qui en sera le résident – la philharmonie de Paris mettra en valeur d'autres formes d'expression musicale, du jazz aux musiques du monde.

Véritable maison des orchestres, porteuse d'un projet pédagogique et culturel qui proposera en journée aux jeunes et aux adultes des formes variées d'approche de la musique, le bâtiment, qui se développera sur une superficie d'environ 20 000 m² utiles, comprendra – outre la grande salle de concert, ses foyers et ses espaces de répétition – des locaux administratifs et techniques, un pôle éducatif, des espaces d'exposition, un café, un restaurant, les infrastructures nécessaires à la logistique et au matériel technique ainsi qu'un parc de stationnement.

La philharmonie de Paris a pris un engagement de solidarité vis-à-vis des personnes en situation de handicap et offrira à tous les publics un accueil personnalisé.

Exemplaire sur la maîtrise des enjeux environnementaux, la construction s'inscrit dans une démarche de certification menée par des organismes de contrôle reconnus.

La livraison est prévue en 2014.

Le projet éducatif de la philharmonie est centré sur la sensibilisation des publics à la musique (classique, jazz et traditions du monde ...) et la transmission du patrimoine à des nouveaux publics. Il est ambitieux à la fois par le volume et la diversité des activités proposées. Sa montée en charge progressive : 99 645 entrées et 4 602 séances sont préfigurées en 2015, puis 102 769 entrées et 5 033 séances en 2016. Cela représente environ trois fois le volume d'activités du département Pédagogie de la Cité de la musique (30 000 entrées par an).

Le programme de sensibilisation se décline en plusieurs axes, selon les publics visés et les formes d'action proposées. Les ateliers de pratique musicale collective, socle de l'action en faveur des jeunes représentent 61% de l'activité ; les pratiques amateurs, outil de fidélisation

du public adulte, représentent 12 % ; les projets pilotes, fondés sur le partenariat et l'ancrage territorial, 20%. Le dispositif est complété par l'accompagnement pédagogique des jeunes et des familles au concert et par un volet concernant la formation des médiateurs.

De nombreux publics (jeunes, adultes, familles, scolaires, élèves de conservatoires, amateurs, etc.) se croiseront quotidiennement à la philharmonie. Chaque jour, y compris le week-end, le pôle Pédagogie accueillera en moyenne 500 personnes dans une vaste aile du bâtiment composée de 9 salles dédiées à la pratique instrumentale collective (complétées par 5 petits espaces de travail), pouvant recevoir des groupes de 30 à 49 personnes (salles 1, 2, 3, 5,6) ou des groupes de 16 personnes (salles 4, 7, 8 et 9).

Dans ce contexte, la philharmonie de Paris souhaite acquérir un ensemble d'instruments de musique pour équiper son pôle pédagogique.

II.1.6. CPV code(s)

37310000 Musical instruments, 37312000 Brass instruments, 37312100 Trumpets, 37312200 Trombones, 37311000 Keyboard instruments, 37311100 Pianos, 37311200 Accordions, 37312400 Saxophones, 37312600 Bugles, 37312700 Saxhorns, 37313000 String instruments, 37313300 Guitars, 37313400 Violins, 37313500 Harps, 37313600 Banjos, 37313700 Mandolins, 37313800 Violoncellos, 37313900 Basses, 37314000 Wind instruments, 37314100 Clarinets, 37314310 Musical cornets, 37314600 Harmonicas, 37314900 Ocarinas, 37315000 Electrically amplified musical instruments, 37315100 Synthesisers, 37316000 Percussion instruments, 37316100 Cymbals, 37316200 Bells (instrument), 37316300 Tambourines, 37316400 Castanets, 37316500 Drums (instrument), 37316600 Xylophones, 37316700 Vibraphones, 37321000 Accessories of musical instruments, 37321300 Accessories for stringed instruments, 37321600 Musical instrument pouches or cases or accessories

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

La présente consultation lancée par la philharmonie de Paris concerne la passation d'un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'instruments de musique pour le pôle pédagogique de la philharmonie de Paris en vue de la réalisation d'ateliers de pratique instrumentale.

Le titulaire devra la fourniture des parcs instrumentaux suivants :

- ensemble de cuivres (108 instruments),
- parc matériaux sonores (17 instruments),
- parc ORFF (26 instruments),
- Steelband traditionnel (94 instruments),
- ensemble d'instruments à cordes (180 instruments),
- ensemble d'instruments à plectres (30 instruments),
- ensemble d'instruments à vent (270 instruments),
- instruments ateliers de préparation aux concerts (155 instruments),
- instruments ateliers hors les murs (256 instruments),
- instruments modernes/musiques actuelles (45 instruments),

- parc Eveil (690 instruments),
- percussions à peaux pour le travail rythmique (197 instruments),
- percussions de l'orchestre classique (67 instruments),
- pianos numériques (8 instruments).

En ce qui concerne le Steelband traditionnel ainsi que les Sanzas et Lamellophones compris dans les Parcs Eveil et Instruments Ateliers Hors les murs, le titulaire devra également un accordage et une révision complète après la première année d'utilisation.

Le marché est traité à prix global et forfaitaire en ce qui concerne la fourniture de ces parcs d'instruments. Le marché contient une part à commande en ce qui concerne l'achat d'instruments supplémentaires.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Des prestations supplémentaires sont susceptibles d'être effectuées dans le cadre d'avenants ou de marchés complémentaires, conformément aux dispositions de l'article 33-II du décret n° 2005-1742 du 30.12.2005.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 24 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Il est rappelé que l'article 14 de la loi 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance prévoit que «à peine de nullité du sous-traité les paiements de toutes les sommes dues par l'entrepreneur au sous-traitant, en application de ce sous-traité, sont garantis par une caution personnelle et solidaire obtenue par l'entrepreneur d'un établissement qualifié, agréé dans des conditions fixées par décret.

Cependant, la caution n'aura pas lieu d'être fournie si l'entrepreneur délègue le maître de l'ouvrage au sous-traitant dans les termes de l'article 1275 du code civil, à concurrence du montant des prestations exécutées par le sous-traitant».

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les ressources mobilisées pour financer le fonctionnement de cet établissement proviennent des ressources propres de l'association philharmonie de Paris, laquelle est subventionnée à parité par l'État et la Ville de Paris.

La présentation des demandes de paiement se fera dans les conditions prévues au cahier des charges. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Le mode de règlement du marché est le virement bancaire.

Le titulaire pourra, s'il le souhaite, percevoir une avance d'un montant de 30 % du montant initial du marché (part forfaitaire) toutes taxes comprises.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les opérateurs économiques peuvent se présenter seuls ou en groupement. Dans ce dernier cas, le groupement retenu sera contraint de revêtir la forme soit d'un groupement solidaire soit

d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Il est précisé que dans un tel groupement le mandataire est solidaire de chacun des co-traitants dans leurs obligations contractuelles. Cette solidarité n'impose cependant pas au mandataire une exécution personnelle des prestations qu'il serait conduit à assumer en cas de défaillance d'un des co-traitants.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: chaque opérateur économique, qu'il se présente seul ou qu'il appartienne à un groupement, produit impérativement à l'appui de sa candidature, en un seul exemplaire :

- 1° la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire;
- 2° une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;
- 3° tous documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager (un extrait K-Bis ou toute pièce justificative équivalente: pouvoir, délégation de signature);
- 4° une lettre de candidature datée et signée. En cas de groupement, tous les membres doivent signer la lettre de candidature ou à défaut habilitier leur mandataire à la signer en leur nom (l'habilitation devant alors être fournie).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Chaque opérateur économique, qu'il se présente seul ou en groupement, produit à l'appui de sa candidature une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Chaque opérateur économique, qu'il se présente seul ou qu'il appartienne à un groupement, produit à l'appui de sa candidature la présentation d'une liste des principales fournitures livrées, en privilégiant celles en rapport avec les prestations objet du marché, au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2014-00000044-MA-00-000-00-0000

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 20.5.2014 - 17:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.5.2014 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 21.5.2014 - 09:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3.

Additional information

(I) précisions sur les rubriques I.2 et IV.1.1 «Type de pouvoir adjudicateur et procédure de passation» – la philharmonie de Paris est un organisme de droit public, au sens de la directive 2004/18/CE du parlement européen et du Conseil du 31.3.2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, soumis, pour la passation de ses marchés, aux dispositions de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux textes pris pour son application.

(II) précisions sur la rubrique II.3 «Durée du marché ou délai d'exécution»: à la rubrique II.3, «la date d'attribution du marché» s'entend dans la présente consultation de «la date de notification du marché». Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la notification.

A l'exception du parc de Steelband traditionnel, tous les instruments de musique prévus dans le cadre de la part forfaitaire devront être livrés au plus tard le 30 novembre 2014.

Le délai de livraison du parc de Steelband traditionnel, compté à partir de la date de notification du marché, est précisé à l'article 5 de l'acte d'engagement. En tout état de cause, ce délai ne peut dépasser 8 mois, si bien qu'à défaut d'avoir été précisé, le délai de livraison du parc de Steelband traditionnel est de 8 mois à compter de la notification du marché.

(III) Précisions sur la rubrique III.2 «Conditions de participation»:

— il est rappelé qu'en application des articles 47 et 48 de la directive 2004/18/CE du parlement et du Conseil du 31.3.2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et de l'article 17 du décret du 30.12.2005, tout candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, produire les mêmes documents concernant ces entités que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur et prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires, par exemple, par la production de l'engagement de ces entités à cet effet,

— l'appréciation de la capacité économique, financière et technique d'un groupement candidat s'apprécie au regard de l'ensemble des prestations objet du marché et se fait en cumulant la capacité de chacun des membres du groupement. Il en va de même lorsque le candidat (seul ou groupé) fait valoir les capacités de prestataires désignés,

— pour constituer son dossier de candidature, le candidat a la possibilité d'utiliser les formulaires (dc1 et dc2 notamment) établis à cet effet par le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et disponibles à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

Les candidatures incomplètes ou ne justifiant pas de capacité économique, financière et technique suffisante seront éliminées.

Toutefois, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

(IV) précisions sur la rubrique IV.3.3 «Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires»: le dossier de consultation des entreprises est disponible sous format électronique à l'adresse <http://marches.philharmoniedeparis.net> jusqu'au 20.5.2014 (17:00).

(V) précisions sur la rubrique IV.3.6 «Langue pouvant être utilisée»": si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

(VI) examen des candidatures: sans préjudice de l'application, le cas échéant, des dispositions

du I de l'article 23 du décret du 30.12.2005, les candidatures incomplètes ou ne faisant pas état de capacités économiques, financières et techniques suffisantes seront éliminées.

(VII) service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: il est précisé sur le site Internet du TGI de Paris (<http://www.tgi-paris-justice.fr>, rubrique Aides et démarches) que le service d'accueil civil du TGI de Paris «est un service du greffe du tribunal de grande instance de Paris.(...) il informe le public sur les différentes actions en justice au TGI de Paris».

(VIII) précisions sur les modalités d'ouverture des offres: la date d'ouverture des offres est prévue le 21.5.2014 à 9:00. Les candidats ne sont pas autorisés à assister à l'ouverture des offres.

(IX) chaque candidat est tenu de signaler les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des pièces constitutives du dossier de consultation. À défaut de les avoir signalées, le candidat est réputé admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne l'ont pas lésé dans sa compréhension du dossier de consultation, dans la présentation de sa candidature ou dans l'élaboration de son offre. Le titulaire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions pour se soustraire à l'une quelconque de ses obligations.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris

Postal code: 75055

Country: France

E-mail: chg.p.tgi-paris@justice.fr

Telephone: +33 144325151

Fax: +33 144327856

Internet address: <http://www.tgi-paris-justice.fr/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Service d'accueil civil du tribunal de grande instance de Paris – Palais de Justice

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris

Postal code: 75055

Country: France

E-mail: chg.p.tgi-paris@justice.fr

Telephone: +33 144325151

Fax: +33 144327856

Internet address: <http://www.tgi-paris-justice.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

9.4.2014